

Service de portage de repas    domicile

Info tarifs

Les tarifs du service de portage de repas    domicile sont arr  t  s annuellement par le Conseil d'administration du CCAS.

A compter du 1^{er} f  vrier 2025, ils sont de :

D��jeuner seul	11,39 ��
D��jeuner et d��ner	19,77 ��

Une aide financi  re sous condition de ressources peut   tre demand  e au Conseil d  partemental ou aupr  s de vos caisses de retraite.

Renseignements aupr  s du CCAS.